



202504-05

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20250411-20250405-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1^{ère} Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Xavier DUAULT, Sylvie LE CARVENNEC, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX,

Procurations : Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL

Absents : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 31 Mars 2025

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Tarifs des concessions du cimetière communal

Monsieur Le Maire informe que la crémation est une pratique funéraire en nette progression depuis plusieurs années.

Un nouveau columbarium et un jardin du souvenir ont été installés dans le cimetière communal.

Suite à la réalisation de ces aménagements, il convient donc de réviser les tarifs et d'adopter un règlement du cimetière.

Le règlement a été travaillé lors de la commission bâtiments du 08 mars 2025.

Il est précisé que lors d'un renouvellement, le tarif applicable sera celui en vigueur au moment du renouvellement.

Ci-dessous les tarifs proposés à compter du 1^{er} mai 2025 :

CONCESSION DE TERRAIN – CIMETIÈRE

DURÉE	TARIFS
15 ans	150 €
30 ans	200 €
50 ans	250 €



202504-05

mairie
ti ker

EMPLACEMENT AU COLUMBARIUM

DURÉE	TARIFS
15 ans	200 €
20 ans	250 €
30 ans	300 €

DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR

DURÉE	TARIFS
15 ans *	100 €

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2223-13 et suivants relatifs au régime des concessions funéraires

Vu l'avis de la commission bâtiments du 8 mars 2025

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs funéraires dans le cadre du nouvel aménagement du cimetière

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** les nouveaux tarifs de concessions comme présenté ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à inscrire les nouveaux tarifs dans le règlement intérieur du cimetière
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} Mai 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs de concessions comme présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire les nouveaux tarifs dans le règlement intérieur du cimetière
- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs à partir du 1^{er} Mai 2025

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET